

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le Bureau d'assurance du Canada salue le lancement d'un nouveau site web sur la copropriété

Montréal, le 18 juin 2015 – Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) accueille avec enthousiasme le nouveau site web sur la copropriété mis sur pied par la Chambre des notaires, en collaboration avec le ministère de la Justice.

Le BAC, qui invite depuis des années tous les intervenants à travailler ensemble afin de trouver des solutions aux problèmes auxquels sont confrontés bon nombre de copropriétés (manque d'entretien, qualité de la construction déficiente, etc.), estime que l'approche inclusive du site web <http://www.lacopropriete.info/> est un autre pas dans la bonne direction.

En étant mieux informés, les copropriétaires seront mieux outillés pour participer activement à la vie de leur copropriété et pour réclamer certains ajustements, notamment s'ils constatent que leur fonds de prévoyance n'est pas suffisamment garni pour assurer un entretien adéquat du bâtiment. « Nous nous réjouissons de constater que toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont un intérêt pour la copropriété, disposent d'une ressource supplémentaire pour y voir plus clair. En responsabilisant davantage chacun des joueurs, en leur indiquant clairement leurs droits et leurs obligations, on peut espérer voir plus d'implication dans la gestion des immeubles », indique Pierre Babinsky, directeur des communications et des affaires publiques au BAC.

Le besoin d'assurer la pérennité de ce mode d'habitation ne date pas d'hier. Le BAC a d'ailleurs participé, en 2012, aux consultations sur la copropriété à l'issue desquelles il a remis un mémoire contenant plusieurs recommandations au ministère de la Justice. Le BAC conseillait notamment d'inclure dans les prochaines modifications législatives la mise en place d'un carnet d'entretien, l'obligation d'avoir un fonds de prévoyance suffisant pour parer à toute éventualité, et la tenue d'un registre de tous les travaux effectués dans le bâtiment. Des recommandations toujours pertinentes que le BAC souhaite voir intégrer au projet de loi à venir.

Les consommateurs qui ont des questions d'assurance peuvent consulter le site infoassurance.ca ou communiquer avec le Centre d'information sur les assurances du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 au 1 877 288-4321.

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le [Bureau d'assurance du Canada](http://www.bac.ca) est l'association qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays. Il offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile et habitation, ou lors d'un sinistre.

– 30 –

Renseignements (journalistes uniquement) :

Caroline Phémus

Conseillère en affaires publiques

Téléphone : 514 288-1563, poste 2232